

## OBJECTIF 1 // Améliorer la reconnaissance et l'entretien des valeurs paysagères du site :

- Repérer au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) les liaisons douces à conforter sur le secteur dans un esprit de mise en réseau à l'échelle intercommunale [  ];
- Identifier dans le PLU le patrimoine bâti et naturels remarquables (Art. L151-19) (arbres et alignements, les demeures en bord de Seine, patrimoine industriel et fluvial, coteaux boisés et jardinés, parc de la Belle Gabrielle, succession des ports, murs de soutènement et échauguettes en rive droite de Corbeil, etc.) [  ];
- Sensibiliser les habitants du secteur sur les matériaux, les motifs et savoirs-faire traditionnels (ravalement de façade, rocaillage, clôtures, ouverture de baies, teintes, hauteurs des constructions, maintien des vues sur la Seine, etc.)

## OBJECTIF 2 // Pour une démarche d'action collective en faveur du paysage :

- Encourager des démarches de projet partenariales et veiller à leur transparence pour le grand public ;
- Inscrire chaque action dans un projet global à l'échelle du site inscrit ;
- Poursuivre les interventions destinées à améliorer les fonctionnalités écologiques et limiter l'érosion des berges de Seine.

## À RETENIR

**Corbeil-Essonnes, une ville sur la Seine avec un patrimoine urbain et industriel unique à préserver et à valoriser.**

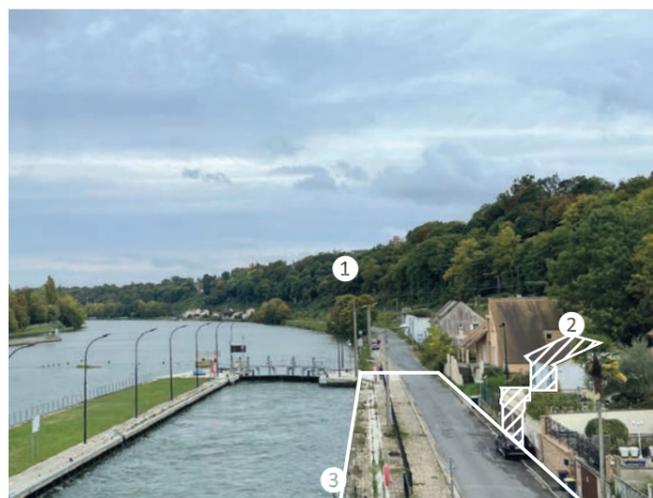
**Du Coudray-Montceaux au sud de Corbeil, un méandre au paysage pittoresque d'intérêt national.**

**Une séquence témoin de la diversité des fonctions hydrographiques de la Seine (écluse, fouille Loury, ancienne station de pompage Darblay, ancien bras de Seine, usine d'eau potable...).**

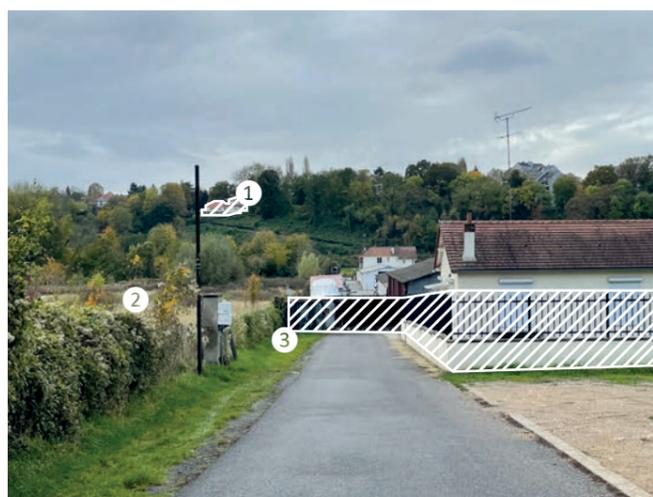
**Des sites remarquables nécessitant des protections réglementaires fortes.**



- 1 Garantir le maintien des franges boisées de la forêt de Rougeau afin de préserver les vues sur cet horizon boisé depuis la rive gauche.
- 2 Accompagner la gestion de la végétation des berges.
- 3 Mieux identifier les cheminements dans les coteaux offrant des vues sur la vallée de la Seine.



- 1 Valoriser les  affleurements rocheux témoins de la géologie et de la formation de la vallée de la Seine.
- 2 Limiter la fermeture des rez-de-rues des maisons.
- 3 Éviter la fragmentation de l'espace public et sa fermeture pour maintenir le lien avec le fleuve.



- 1 Limiter le mitage "apparent" du coteau pour maintenir une continuité de la canopée.
- 2 Maintenir des espaces  ouverts en bord de Seine permettant de lire son ampleur et préserver la covisibilité.
- 3 Limiter la construction des limites privées fragmentant la plaine et privatisant les vues et l'accès sur les berges.



- 1 Protéger et  accompagner la gestion des marqueurs paysagers hérités des domaines.



## DÉFINITION PATRIMONIALE DU SITE INSCRIT

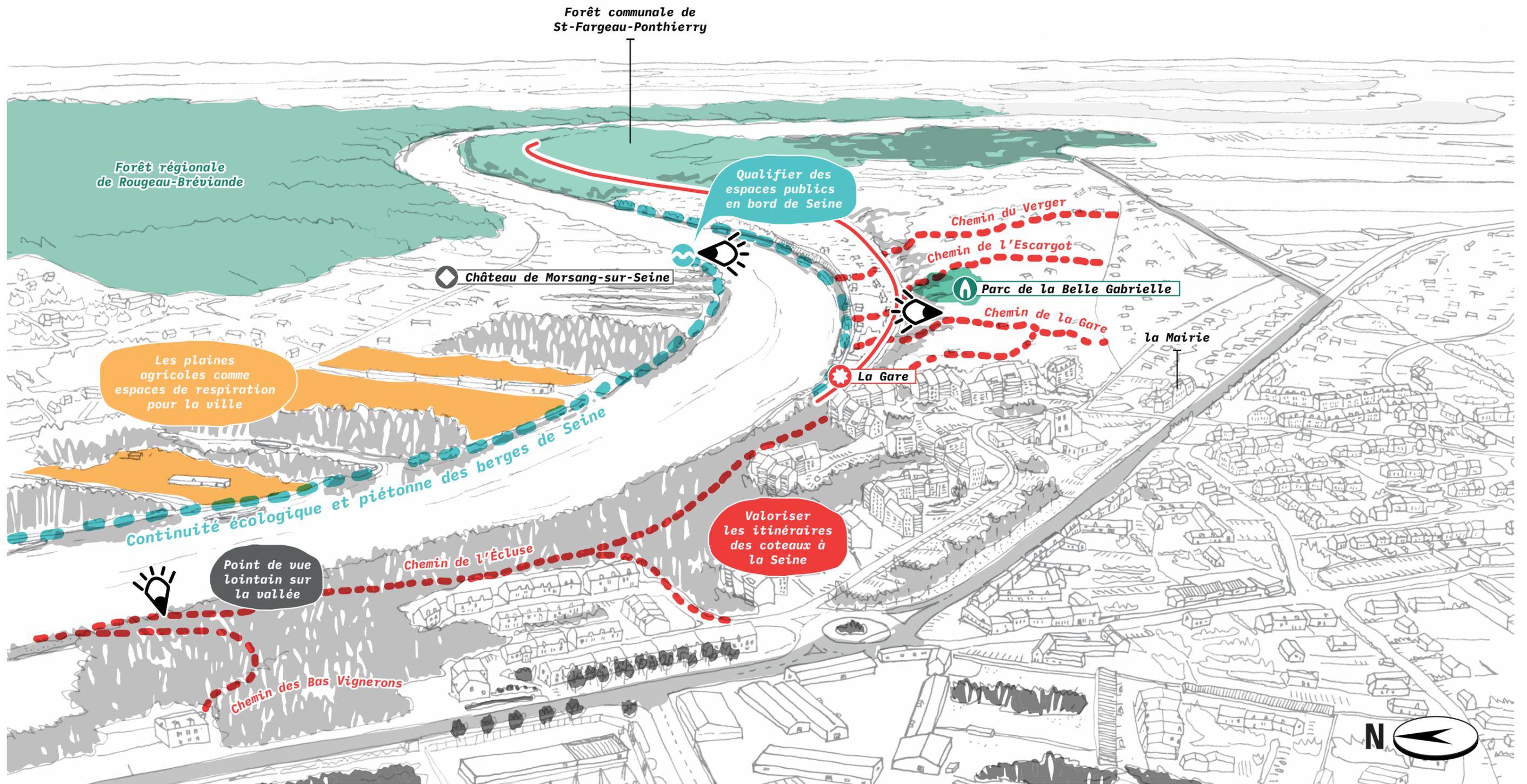
La vallée de la Seine en Essonne se distingue comme une large séquence du fleuve qualifiée par ses coteaux boisés entre une rive droite aux espaces paysagers généreux au contact des forêts domaniales de Rougeau et Sénart, et une rive gauche fortement urbanisée qui se développe sur le plateau agricole.

À la fois proche et éloignée de Paris, elle offre depuis le XVIIe siècle un site recherché en rives de Seine :

d'une part, axe de transport majeur accompagné de l'implantation de grandes industries aux portes de la capitale ;

d'autre part, un cadre de vie pour partie préservé, structuré par les anciens domaines et les quartiers de villégiature bourgeois sur les coteaux tout en offrant sur ses rives un rapport au fleuve intime, lieu de pratiques de loisirs nombreuses, au rythme des crues et des saisons.

définition issue de l'étude du groupement Laborde / Duhamel



# La vallée intime

*Un méandre préservé, témoin des paysages pittoresques séquanais*

- Conforter les continuités douces entre la vallée de la Seine et les plateaux environnant par des aménagements valorisant la topographie (situation de balcon, point de vue) et une signalétique dédiée.
- Valoriser les abords des gares et tronçons ferrés dans leur relation avec la vallée de la Seine et le fleuve non loin (Évry-Val de Seine, Grand-Bourg, Coudray-Montceaux, le Plessis-Chenet)
- Valoriser et faire découvrir le patrimoine bâti et naturel (Parc de la Belle Gabrielle, Château de Morsang-sur-Seine, alignements de platanes...)
- Aménager les berges de Seine pour les conforter en tant qu'espaces publics et continuités écologiques majeurs. Dans cet esprit, développer les accès aux berges, saisir les occasions d'acquisition des tronçons privatisés (ventes, nouveaux projets...) et valoriser les franchissements (ponts, écluses).
- Aménager des espaces publics d'approche tournés vers le fleuve au fil de l'eau et encadrer les usages pouvant s'y établir (ex. péniches habitées pouvant réduire les relations à la Seine)
- Tisser les complémentarités entre les des deux rives de Seine et entretenir leurs relations de covisibilité. Dans cet esprit, préserver la double protection pour articuler et maintenir les horizons boisés du site à l'image des boisements de Rougeau-Bréviande perceptibles à l'horizon du site inscrit ou la forêt de Sénart depuis Ris-Orangis.
- Valoriser les plaines agricoles en bord de Seine en tant qu'espaces de respiration et d'ouverture sur le fleuve.